



FORMATION POUR CONDUCTEURS NOVICES ET EXPERIMENTES (Post Permis Probatoire)

Pré requis : aucun

Public concerné : Titulaire du permis de la catégorie A1 A2, B1 ou B entre 6^{ème} et le 12^{ème} mois suivant l'obtention du permis

Durée : 1 jour de 7heures

Effectif : 6 minimums et 15 maximums

Modalité : Présentiel

Lieu de la formation : centre OASIS ZAC DE Damencourt 97160 LE MOULE

Tarif : 100 euros par stagiaire

Délais d'accès à la formation : 15 jours

Personne à contacter : Mme OXYBEL 0690 53 18 32

Taux de réussite : 100%

Objectif : Réduire la durée de la période probatoire

PROGRAMME

Contenu et modalités de la formation complémentaire post-permis

Pris en application de l'**article R. 223-4-1 du Code de la route**, un arrêté du 2 mai 2019 fixe le contenu et les modalités de la formation complémentaire prévue par l'**article L. 223-1 du Code de la route**.

D'une durée de sept heures effectives au cours d'une même journée, la formation se décompose en **deux modules** de :

- **Quatre heures (matinée)**
 - Le premier s'intitule « **Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes** »
- **Trois heures (après-midi).**
 - Le second « **Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité** ».

Une **exclusion** de la formation est prévue en cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs ou de non-respect des horaires.

À l'issue de la formation, **une attestation de suivi sera remise aux stagiaires présents et ayant participé.**